BULLETIN D'INFORMATION | OIGNON, AIL ET POIREAU

N° 4, 27 juin 2017

NOUVEAUX USAGES ET PRODUITS DISPONIBLES EN 2017

Ce bulletin d'information présente les nouveaux produits ou les nouveaux usages homologués depuis la fin de la saison 2016 pour les cultures de ce réseau et les cultures apparentées. Quelques usages qui n'avaient pas été présentés dans le bulletin d'information N° 2 du réseau Carotte, céleri, laitue, oignon poireau et ail publié le 29 juin 2016 ont aussi été rajoutés dans le bulletin de cette année. Les produits sont regroupés par catégories (insecticides, fongicides et herbicides) et présentés en ordre alphabétique de nom commercial. Prenez note que seuls les produits, à notre connaissance disponibles sur le marché, sont présentés.

Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

INSECTICIDES

POLECI contre les thrips dans l'oignon sec et l'oignon vert

Le POLECI 2,5 EC (l'est du Canada) est depuis peu homologué pour lutter contre le thrips de l'oignon dans l'oignon sec et l'oignon vert. Ce produit, dont la matière active est la deltaméthrine, n'est cependant pas en soit une nouveauté, puisque le DECIS 5 EC déjà homologué pour cet usage est lui aussi à base de deltaméthrine. Les étiquettes des deux produits sont semblables, sauf en ce qui concerne les doses à appliquer, le POLECI étant deux fois moins concentré que le DECIS. Une seule application par saison de ce produit est permise. Notez aussi que certaines restrictions à l'étiquette ne permettent pas d'utiliser le produit sur les terres noires.

Homologation : 32446 (cliquez sur le numéro pour accéder à l'étiquette)

WARHAWK contre les vers gris

Le WARHAWK 480 EC est un nouveau produit à base de chlorpyrifos, semblable au PYRINEX 480 EC. Les deux produits ont des étiquettes identiques. Le WARHAWK est homologué dans la carotte, l'oignon sec, l'ail et le céleri, principalement pour lutter contre les vers gris.

Homologation : 29984 (cliquez sur le numéro pour accéder à l'étiquette)

FONGICIDES

GAVEL dans l'oignon sec

Le GAVEL 75 DF a récemment été homologué au Canada pour lutter contre le mildiou et la pourriture du col dans l'oignon sec. Ce produit agit par contact et doit donc être appliqué avant l'infection du feuillage par la maladie (activité préventive). Il contient du mancozèbe (66,7 %) et de la zoxamide (8,3 %). Le mancozèbe est le même ingrédient actif qu'on retrouve dans le DITHANE ou le MANZATE, tandis que la zoxamide est une nouvelle matière active (groupe 22) dont l'activité fongique est complémentaire à celle du mancozèbe. Le mancozèbe tue les spores du champignon au moment de leur germination (blocage d'enzymes), tandis que la zoxamide empêche la croissance cellulaire immédiatement après la germination et avant la pénétration du champignon dans la feuille. La zoxamide serait en mesure de se fixer solidement aux surfaces foliaires. En théorie, le GAVEL offrirait donc une meilleure efficacité préventive que DITHANE ou MANZATE utilisés seuls.

Homologation : 26842 (cliquez sur le numéro pour accéder à l'étiquette)

PHOSTROL contre le mildiou dans les légumes-bulbes

Il est maintenant possible d'utiliser le PHOSTROL (sels de l'acide phosphoreux) pour lutter contre le mildiou (*Peronospora destructor*) dans le groupe des légumes-bulbes qui inclut entre autres l'oignon sec, l'oignon vert et l'échalote française. Ce fongicide appartient au même groupe que l'ALIETTE (groupe 33). Il agit en stimulant les mécanismes de défense de la plante.

Homologation : 30449 (cliquez sur le numéro pour accéder à l'étiquette)

TORRENT contre le mildiou dans les légumes-bulbes

TORRENT (cyazofamide) est le premier fongicide du groupe 21 homologué pour lutter contre le mildiou dans le groupe des légumes-bulbes (oignon sec, oignon vert, échalote française et cultures apparentées). C'est donc un bon produit à utiliser en rotation avec les autres fongicides antimildiou disponibles. Il doit cependant être appliqué en mélange avec un agent tensio-actif non ionique ou organosilicié.

Homologation : 30392 (cliquez sur le numéro pour accéder à l'étiquette)

HERBICIDES

PROWL H_2O dans l'oignon vert semé en terre noire

Le PROWL H_2O est depuis ce printemps homologué dans l'oignon vert en terre noire. En 2013, ce produit avait été homologué dans cette culture, mais seulement en terre minérale. La dose recommandée (6,6 l/ha) est la même que pour l'oignon sec en terre noire; par contre, une seule application, entre le stade crochet et le stade étendard, est permise. Les délais de réentrée au champ à la suite du traitement sont les suivants : désherbage manuel – 15 jours; manipulations pour l'irrigation – 7 jours; dépistage – 4 jours. Le délai avant récolte est de 30 jours.

Homologation : 29542 (cliquez sur le numéro pour accéder à l'étiquette)

Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles et sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter SAgE pesticides (www.sagepesticides.qc.ca).

Ce bulletin d'information a été rédigé par Céline Laroche, agente de rédaction, Carl Dion Laplante, agronome et Mario Leblanc, agronome. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les avertisseurs du réseau Oignon, ail et poireau ou le secrétariat du RAP. *La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*

ENSEMBLE on fait avancer le Québec
Cultivons l'avenir 2
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale
Canada
Québec